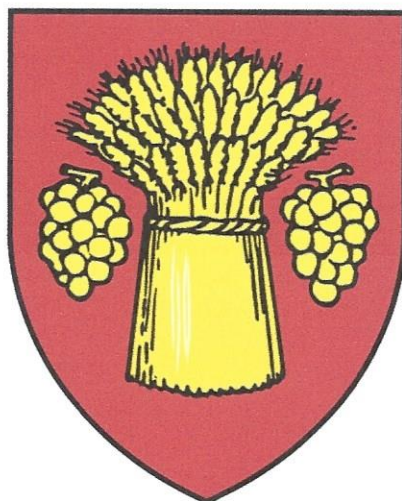


**Commune de Vich, Procès-verbal No 8, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
Du 19 juin 2018
tenue à la Salle communale à 20h00**



| | | |
|----|--|----|
| ➤ | Mot de bienvenue du Président | 67 |
| ➤ | Assermentations | 67 |
| ➤ | Appel nominal | 67 |
| ➤ | Adoption du procès-verbal du 16.05.2018..... | 67 |
| ➤ | Adoption de l'ordre du jour proposé..... | 67 |
| 1. | Préavis n°4/2017-2018 – Approbation des comptes 2017 et décharge de la gestion 2017. 67 | |
| 2. | Préavis n°5/2017-2018 – Demande de crédit de CHF 3'200'000 TTC pour la réalisation d'un bâtiment multifonction sur la parcelle 77, propriété de la Commune de Vich..... | 68 |
| 3. | Préavis n°6/2017-2018 – Demande de crédit de CHF 14'706.- pour la participation de notre commune au programme d'investissement du massif de la Dôle (Télé-Dôle SA)..... | 70 |
| 4. | Assermentation d'un nouveau Municipal. | 71 |
| 5. | Renouvellement des membres du bureau..... | 71 |
| 6. | Liste des préavis connus pour la prochaine séance | 71 |
| ➤ | Communications de la Municipalité et remerciements..... | 72 |
| ➤ | Communications du bureau..... | 73 |
| ➤ | Propositions individuelles et divers | 74 |
| ➤ | Contre-appel..... | 75 |
| ➤ | Clôture de la séance | 75 |

➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, M. **Charles de MESTRAL** salue l'Assemblée, la **Municipalité** au complet et M. **Antonio SISTO**, notre boursier communal, présent pour la dernière fois.

Le **Président** indique les documents disponibles sur le bureau de la **Secrétaire du Conseil** : le projet de PV de la séance du 16.05.2018 à Lausanne, le budget 2018, le règlement du Conseil Général, les trois préavis et les rapports de commission correspondants, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions et la liste des Municipaux avec leur dicastère respectif, ainsi que le matériel nécessaire pour un vote à bulletin secret, si besoin est.

➤ ASSERMENTATIONS

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de M. **David MURITH** qui devient nouveau conseiller, après lecture et acceptation de la promesse. Il remercie l'assemblée et ce nouveau conseiller, lequel reçoit un dossier contenant tous les documents cités auparavant. Le **Président** exprime que le nombre croissant de conseillers renforce la légitimité du Conseil Général.

➤ APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **50** membres présents sur **71**, *le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16.05.2018.

Le **Président** précise que les commentaires et corrections éventuels seront insérés si nécessaire.

Le procès-verbal est accepté à forte majorité des votants, moins 4 abstentions.

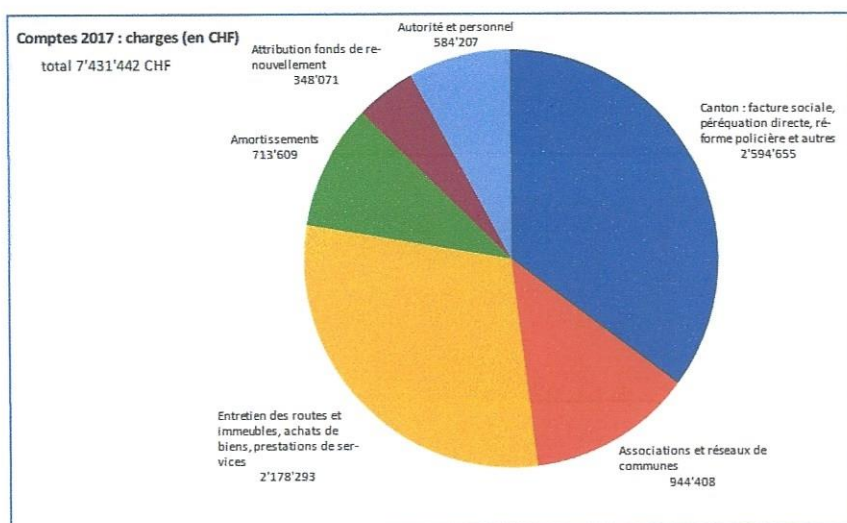
➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Le **Président** demande s'il y a des commentaires sur cet ordre du jour. Aucun commentaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

1. PREAVIS N°4/2017-2018 – APPROBATION DES COMPTES 2017 ET DECHARGE DE LA GESTION 2017.

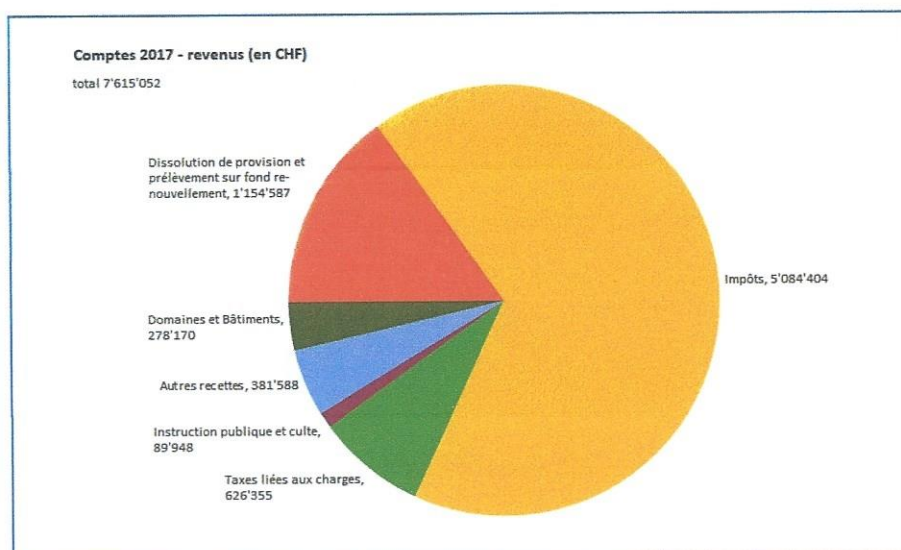
Le **Président** donne la parole à M^{me} **Antonella SALAMIN** en charge du dicastère des finances, pour la présentation de ce préavis. Les charges sont réparties selon le graphique à droite. Pour les associations et réseaux de communes, les charges sont souvent calculées par rapport au nombre d'habitants. Un habitant supplémentaire coûte 1000 CHF de charges en plus. L'amortissement est plus important car certains projets, comme les routes, sont aboutis sur cette année 2017.



Les revenus sont au total de 7'615'052 CHF (graphique ci-dessous) dont 5'084'404 CHF d'impôts. La dissolution de 1 million est le financement pour les charges de la réfection de la route de Begnins et la Commune a prélevé dans le fonds de réserve pour couvrir certaines charges de cette réfection.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Michel GUEX**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2017-2018.

Le **Président** donne la parole à la commission de gestion. Lecture du rapport de la commission par M. **Patrick VISINAND**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°4/2017-2018.



Le **Président** remercie les commissions pour la qualité de leur travail et de leurs rapports et remercie l'exécutif pour les bons échanges et présentations.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Valérie MULLER** demande quelles sont les mesures qui sont mises en place dans leur contrat pour les employés communaux au niveau de leur santé et de leur sécurité. Elle soulève les dispositions légales au niveau de l'employeur pour les salariés. M. le **Syndic** explique que la Municipalité suit les règles imposées par la Loi, telles que tous les employés sont équipés de chaussures renforcées et d'habits adaptés, mais il se renseignera au niveau des demandes imposées pour les vaccinations.

M^{me} **Sonja FINDERS** demande à la commission de gestion combien de contrats pour les employés ont-ils étudiés ? M. **Michel PEIRIS** explique que le cahier des charges fourni par la Municipalité est respecté et que le reste des contrats est confidentiel et est correct.

Aucune autre question. Nous passons au vote.

Le Préavis n°4/2017-2018 est adopté à l'unanimité des votants, moins 1 abstention.

Le Conseil Général adopte les comptes 2017 et donne décharge de la gestion de l'exercice 2017 à la Municipalité.

2. PREAVIS N°5/2017-2018 – DEMANDE DE CREDIT DE CHF 3'200'000 TTC POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT MULTIFONCTION SUR LA PARCELLE 77, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE VICH.

Le **Président** donne la parole à M. **Michel BURNAND** pour la présentation de ce préavis. En décembre 2016 le Conseil Général avait permis l'étude de ce projet. Les communes de par la Loi doivent prendre des responsabilités face à l'unité de l'accueil des enfants et la prise en

charge en continu. L'UAPE concrétise cette demande de la Loi et répond aux demandes des citoyens et des familles. Sa localisation à côté du collège est idéale. La cantine scolaire sur le site est indispensable. La salle que nous occupons en ce moment n'est plus du tout adaptée, la cuisine est trop petite, la mauvaise isolation et aucune lumière directe, ni aération. La cantine sur le site des Pralies, permettra de se dispenser des patrouilleuses scolaires, car pour l'instant il y a obligation de mettre à disposition des patrouilles puisque les enfants doivent traverser la route cantonale pour se rendre à la salle communale et par la suite, les enfants n'auront plus besoin de se déplacer si loin. Cette problématique de trouver du personnel pour 1h15 de patrouille est compliquée. A ceci est aussi associé un coût d'environ 10'000 CHF, qui grâce au déplacement de la cantine sera économisé. La salle polyvalente permettra d'accueillir les assemblées de conseils et des associations communales, les Vichois pourront utiliser également cette structure et profiter de celle-ci, avec un bel espace couvert. Le contexte financier actuel est satisfaisant, Vich n'a plus de dette, les taux d'intérêt sont attractifs, soit de 1% sur 10 ans. La Municipalité pense que le moment est idéal pour la construction de ce bâtiment.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2017-2018.

Le **Président** donne la parole à la commission des bâtiments. Lecture du rapport de la commission par M. **Claudio GRECO**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°5/2017-2018.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Myriam ISELI** demande pourquoi le nouveau bâtiment justifie la suppression des patrouilleurs scolaires ? M. le **Syndic** explique que le service des patrouilleurs était mis en place uniquement pour assurer le trajet de la cantine à l'école. Les autres trajets seront de la responsabilité des parents.

M. **Anthony PINZELLI** demande des précisions sur le parking de ce nouveau bâtiment. Sur les plans du projet, 16 places de parking, pas de places supplémentaires au parking existant. M. le **Syndic** explique que dans le programme d'investissement était proposé un montant pour l'étude de l'amélioration du parking des Pralies. Il est en court d'analyse. Le parking futur sera derrière l'école.

M. **Mark TRITTEN** demande quelle est la capacité actuelle des écoles sur Duillier et Coinsins. M^{me} **Ipek TRIGG** explique que cinq classes sont occupées. Pour la rentrée 2018-2019, il y aura trois classes de 7^{ème} HarmoS, la direction des écoles a demandé à la commune d'ajouter deux classes, car les deux planifiées sont déjà pleines, ceci pour anticiper des arrivées de nouveaux élèves et des possibles redoublements. La Municipalité a été contactée et en accord avec le CODIR l'achat d'un portacabine est prévu pour une classe de 8^e, qui sera placée derrière l'école et sera disponible pour la rentrée 2018-2019. Cet élément est temporaire et est prévu pour trois ans. La commune de Coinsins doit augmenter le nombre de classes prochainement. Les communes de Vich, Coinsins et Duillier auront le même nombre de classes à disposition des élèves. La salle de couture et de musique qui est utilisée environ 10 heures par les élèves sera déménagée dans le portacabine et cette salle au 1^{er} étage de l'école sera utilisée comme classe supplémentaire.

M. **André JAQUET** demande quelle est l'occupation effective de ce portacabine, en prenant compte du confort des élèves. M^{me} **Ipek TRIGG** annonce qu'il sera peu utilisé, soit une dizaine d'heures pour la couture et la musique, mais ceci reste encore en discussion.

M. **Michel PEIRIS** revient sur les patrouilleurs scolaires et estime que ce n'est pas seulement un coût à économiser, mais pense qu'il faudrait garder la sécurité. Les enfants voulant aller à l'épicerie chez Goran et/ou rentrer chez eux pour le midi devrait être entouré de patrouille.

Le **Président** demande le prix de ce portacabine pour les trois ans. M^{me} **Ipek TRIGG** répond que ce bâtiment appartient à l'AISE et il n'y aura aucun coût pour la commune de Vich. (Le prix est de 38'000.- pour information)

Aucune autre question. Nous passons au vote.

Le Préavis n°5/2017-2018 est adopté à l'unanimité des votants, moins 1 abstention.

3. PREAVIS N°6/2017-2018 – DEMANDE DE CREDIT DE CHF 14'706.- POUR LA PARTICIPATION DE NOTRE COMMUNE AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU MASSIF DE LA DOLE (TELE-DOLE SA).

Le **Président** donne la parole à M. **Michel BURNAND** pour la présentation de ce préavis. Il résume ce petit investissement pour la Commune de Vich. Celui-ci permettra de pérenniser le domaine de la Dôle.

Le **Président** donne la parole à la commission des finances. Lecture du rapport de la commission par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2017-2018.

Le **Président** donne la parole à la commission des affaires régionales. Lecture du rapport de la commission par M^{me} **Nathalie STREIT**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°6/2017-2018.

M^{me} **Sonja FINDERS** demande des explications sur le mot crédit. M^{me} **Antonella SALAMIN** explique que cet argent part, mais ne reviendra pas.

M. **Michel JARRAUD** explique que si un jour il y a d'autres projets sur ce site, il faudra prendre en considération les changements climatiques. Le réchauffement climatique voue à l'échec ce domaine de la Dôle à terme pour les installations du domaine skiable.

M^{me} **Heike GOWAL** demande si à long terme il ne faudrait pas proposer un restaurant d'altitude et permettre de faire marcher ces infrastructures en été. M. le **Syndic** explique que ceci est du ressort de Pro Natura.

M^{me} **Josée LEUPIN** constate que la Commune de Vich ne fait partie du DISREN, elle demande donc quelle est la participation des autres communes qui sont dans le DISREN ? M. le **Syndic** explique que les autres communes faisant partie du DISREN ont cédé leur action au conseil régional pour 0 CHF et elles ont accordé un crédit de part solidaire de 1'272'840 CHF pour les investissements. Les communes directement concernées, porteuses paieront plus. Les communes de St-Cergue, Chésereux, Gingins et Bursinel paieront 160'000 CHF et ensuite 14% qui sont versés par les communes comme Vich ou les actionnaires privés, ceci représente 340'000

CHF. M^{me} **Josée LEUPIN** exprime qu'au vu de cet investissement conséquent il devrait pouvoir prévoir d'être utilisable à la belle saison.

M. **André JAQUET** demande pourquoi Vich investit dans ce projet ? M. le **Syndic** explique que c'est historique et que toutes les communes du district ont participé au projet Télé Dôle SA et sont membres actionnaires et participent à cet investissement.

M. **André JAQUET** demande si Vich a d'autres actions ? M. le **Syndic** explique que oui, Vich possède des actions pour l'électricité, l'épuration des eaux. M. **André JAQUET** demande si Vich a d'autres actions pour des activités ou projet du même type que Télé Dôle ? M. le **Syndic** répond que non.

Aucune autre question. Nous passons au vote.

Le Préavis n°6/2017-2018 est adopté, moins 6 abstention.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MUNICIPAL.

Le **Président** invite M. **Jean-Claude BISSAT** à venir devant l'assemblée et M. le **Syndic** à se lever et de donner l'un et l'autre l'assurance qu'il n'existe aucun lien de parenté, au sens de la loi, entre M. **Jean-Claude BISSAT** et le reste de la Municipalité. Tous deux le promettent. Le **Président** donne lecture de la promesse pour M. **Jean-Claude BISSAT**, lequel en fait la promesse il entrera donc en fonction le 1^{er} juillet 2018. Il remplacera M^{me} **Ipek TRIGG** qui se retire de la Municipalité après six ans de bons et loyaux services au sein de la communauté de Vich.

L'assemblée l'applaudit.

5. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU.

Le **Président** précise que tous les membres du bureau se représentent pour la prochaine année de Conseil Général, il précise également que la secrétaire est élue pour les cinq ans et demande si un conseiller souhaite se présenter, si c'est le cas nous procéderons au vote à bulletin secret. Le **Président** explique que selon lui son poste est un très « bon job » et il trouverait légitime que celui-ci suscite une vocation. Ce n'est pas le cas.

Le bureau qui se présente est donc composé de :

| | |
|--------------------------|---|
| Président | : M. Charles de MESTRAL |
| Vice-président | : M. Goran JOVANOVIC |
| Scrutatrices | : M ^{mes} Anita SANTOS-KOCHER et Carol WUERSCH |
| Scrutatrices suppléantes | : M ^{mes} Helga DRIEBERG et Nathalie STREIT |

Les membres du bureau sont reconduits en bloc pour une année par applaudissements.

6. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA PROCHAINE SEANCE

Le **Président** donne la parole à M. le **Syndic** pour la présentation des préavis connus. Il explique que la Municipalité a le devoir d'annoncer les préavis connus, mais qu'elle pourra en ajouter selon le besoin. Il y aura : l'arrêté d'imposition.

➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ ET REMERCIEMENTS

M. **Jean SOMMER** explique que la finition des travaux axe Gland, Begnins est en cours, la mise à niveau des regards est faite et prochainement la pose du tapis phono absorbant. Actuellement la DgMR et la Police délivrent la possibilité d'interrompre le trafic. Le 20 juin aura lieu l'abattage de 30 arbres en face des serres Badan qui perturbera le trafic. La circulation sera réglée par des feux. Le lundi 25 juin sera entrepris une mesure drastique pour la circulation, la route de Gland sera fermée, pour le passage de la raboteuse ; les urbains, les bus et cars postaux circuleront. La circulation sera déviée par la route des Grasses, direction Luins pour contourner Vich.

Du 9 au 13 juillet tous les trafics traversant Vich seront interdits par étapes :

1. Fermeture de la route de Gland, du giratoire ALDI au giratoire Marcel Poncet, du 9 juillet 21h00 au 11 juillet 7h00. Pendant ce temps, la Municipalité va gérer au mieux les parkings, le parking P1 devant le chemin de Bonmont sera disponible, les parkings P3 devant la voirie et P4 devant l'église seront disponibles et par contre le P2 devant la Municipalité ne sera plus accessible.
2. Du 10 juillet 21h00 au 12 juillet 7h00, fermeture du giratoire Marcel Poncet. Le parking P4 de l'église sera disponible.
3. Du 11 juillet 21h00 au 13 juillet 5h30 le tapis bitumeux aura refroidi et la route de Begnins sera fermée au trafic les cars postaux seront déviés à l'extérieur de Vich et les arrêts déplacés, aux anciens arrêts.

Le cycle de quatre ans de travaux sera ainsi terminé.

Le **Président** ouvre la discussion.

M^{me} **Josée LEUPIN** demande des précisions sur la fermeture du giratoire Marcel Poncet. Elle comprend que le trafic qui descend de Begnins sera dévié par les Grasses. Elle demande ou sera dévié le trafic de Genolier. M. **Jean SOMMER** explique qu'il sera dévié en amont de la Bas-sire. Pour le mercredi l'accès à la déchetterie sera autorisé pour les Vichois.

M. **Mark TRITTEN** demande pourquoi les fermetures ne se font par étapes et pas en une seule fermeture du 9 au 13 juillet. M. **Jean SOMMER** explique que c'était le souhait de l'entreprise mais que la DgMR n'a pas retenu cette idée, de par ces contraintes.

M^{me} **Bluette SCHENK** explique que le magasin ALDI donnera des autorisations pour utiliser plusieurs jours le parking, selon un arrangement avec la gérante.

M^{me} **Sonja FINDERS** demande des précisions sur l'abattage de ces 30 arbres. Y aurait-il possibilité d'utiliser le bois, comme bois de cheminée. M. **Jean SOMMER** explique qu'il sera réutilisé en copeaux.

M. **Anthony PINZELLI** demande pourquoi cet abattage ? M. **Jean SOMMER** explique que les frênes ont la chalarose, l'abattage est préventif pour la sécurité le long de l'axe routier.

M^{me} **Marguerita DORNIER** demande si les voitures pourront rester à l'intérieur des parkings. M. **Jean SOMMER** explique que oui, mais ne pourront pas en sortir lors des travaux.

M. le **Syndic** informe sur la fête du 1^{er} aout, laquelle est pour bientôt. M^{me} la Présidente de l'Association des communes Vaudoises et également députée au Grand Conseil viendra faire le discours.

Les remerciements :

Il profite d'avoir la parole pour remercier M. **Jean-Claude BISSAT** et, au nom de ses collègues, lui souhaite la bienvenue à la Municipalité. Il complète en expliquant que M. **Jean-Claude BISSAT** prendra la responsabilité des dicastères de la voirie, des bâtiments, du service du feu et des manifestations. Il remercie également les citoyens qui ont été candidats pour cette élection complémentaire, M^{me} **Eva SCHULTZ** et M. **Thomas CHO**.

L'assemblée les applaudit.

La Municipalité a décidé d'engager une boursière comme employée communale. M. **Antonio SISTO** est donc présent pour la dernière fois, M. le **Syndic** le remercie pour son travail et la gestion de la bourse communale durant toutes ces années.

L'assemblée l'applaudit.

Il remercie M^{me} **Ipek TRIGG** pour ses six ans au sein de la Municipalité. Extrait du discours du **Syndic** : « La politique est une affaire de politesse, citation de Léopold I, roi des belges. Après plus de 300 séances de Municipalité partagées, où tu nous as démontré de façon constante la vitalité et le bon sens de cette citation. Je salue ton engagement et ta disponibilité envers le travail de tes dicastères ». Il lui souhaite au nom de la Municipalité et du Conseil Général le meilleur pour la suite dans sa vie à Vich.

L'assemblée l'applaudit longuement.

M^{me} **Ipek TRIGG** prend la parole et remercie ses collègues de la Municipalité d'avoir participé et pris le temps ensemble de pouvoir trouver des solutions aux problèmes qui se sont posés. Elle remercie ses collègues pour leur investissement et soutien, la secrétaire municipale M^{me} **Patricia AUDETAT** pour sa précieuse collaboration et son travail rapide et consciencieux. Elle remercie également la secrétaire du contrôle des habitants M^{me} **Fabienne CHAPPUIS** pour sa collaboration et remercie le bureau du Conseil Général, ainsi que la secrétaire pour son dévouement également au sein de la Commune de Vich comme patrouilleuse scolaire. Elle remercie notre Président du Conseil Général, M. **Charles de MESTRAL** et son Vice-Président, M. **Goran JOVANOVIC** pour leur travail et leurs échanges de qualité. Enfin elle remercie les conseillers et conseillères pour leur participation active au sein du Conseil Général et de lui avoir accordé à plusieurs reprises leur confiance. Elle souhaite à tout le monde un bon été et beaucoup de succès à M. **Jean-Claude BISSAT** en tant que Municipal.

L'assemblée l'applaudit.

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** donne la parole à M^{me} **Anita SANTOS-KOCHER**. « Au nom du bureau, nous remercions M^{me} **Ipek TRIGG**, pour son travail au sein de la Municipalité et de la bonne gestion des ses dicastères. Elle a su à chaque fois donner des explications claires et faire passer son message avec la plus grande douceur appréciée de tous. Nous nous réjouissons de pouvoir vous compter parmi nous comme conseillère ».

Le **Président** annonce également que c'est la séance de remise des jetons de présence. Soit les conseillers viennent prendre, auprès de la secrétaire du Conseil leur argent, soit ils n'en font rien et cette somme sera remise à une association en fin de législature.

➤ PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. **Bernard HORNUNG** demande des précisions suite à la nouvelle attribution des dicastères pour M. **Jean-Claude BISSAT**, il demande quelles sont les autres modifications au niveau des dicastères restants. M. le **Syndic** explique que M^{me} **Antonella SALAMIN** reprendra les écoles, et la petite enfance (RAT), le reste est inchangé.

M^{me} **Josée LEUPIN** revient sur le rapport de gestion. La description du DISREN est en page 9 de ce dit rapport. Elle demande quel est le rôle de notre délégué au DISREN. M. **Roger BRAND** étant délégué du conseil intercommunal prend la parole. Le Conseil général de Vich n'a jamais voté pour l'adhésion au DISREN. Les autres communes qui ont adhéré au DISREN provisoire, celui-ci avait été voté pour trois ans, va bientôt prendre fin et une nouvelle formule du DISREN 2 va être proposée à toutes les communes du district. Le DISREN 2 sera voté en 2019 et sera en vigueur en 2020. La Commune de Vich a profité de certaines mesures du DISREN, mais sans y adhérer.

M. **Mark TRITTEN** se souvient du PIR, qui avait été refusé par le Conseil Général. Il demande si la présentation du DISREN 2 sera en même temps que le vote.

M. **Roger BRAND** explique que la présentation aux communes de ce DISREN 2 sera faite dès qu'il sera prêt. Chaque commune pourra intervenir avec le CODIR du DISREN et mettre des commissions à l'étude de ce nouveau projet et par la suite il sera soumis au vote des conseillers généraux.

M. **Bernard HORNUNG** a lu, que pour le futur, le DISREN sera obligatoire pour les communes de l'intercommunal du district.

M. **Jean-Claude BISSAT** remercie les citoyens pour leur soutien et remercie également la mise en place de Vich en fête et tous les participants.

M^{me} **Carol WUERSCH** demande si l'entretien des rues est envisagé. Les mauvaises herbes rue de la Dude sont intenses, les bacs servent de poubelles etc. Elle s'inquiète de savoir qu'il n'y a plus qu'un seul employé communal qui s'occupe de l'entretien des rues. Le travail est effectué à la main pour être écologique, mais est conséquent. Elle trouve la rue de la Dude délaissée. M. le **Syndic** prend bonne note de ceci et du travail à effectuer.

M. **Bernard GEHRI** constate que rue de la Dude, il y a eu des bacs renversés, il demande si cela ne serait pas plus utile de mettre des bacs de pierres. M. le **Syndic** explique que les bacs sont vides pour une bonne raison, dans quelques jours il y aura des gamions posés à la place de ceux-ci.

M. **Sonja FINDERS** demande s'il y a un don pour le Zoo de la Garenne ? elle y a vu des planches qui sont gravées faisant office de dons, elle demande si Vich pourrait faire partie des donateurs ? M. le **Syndic** prend bonne note de ceci.

M^{me} **Josée LEUPIN** estime que le drapeau suisse est le seul drapeau carré. Sur la diapositive du 1^{er} août présentée par la Municipalité le drapeau n'est pas carré et il y a des dessins inutiles, il faut mieux le respecter.

M. le **Président** remercie la secrétaire du Conseil Général pour le travail qu'elle effectue ... mais pas trop parce que cela la fait rougir ! Il remercie également M^{me} **Patricia AUDETAT** pour son travail à un moment critique, en remplacement de la secrétaire du Conseil Général qui avait été temporairement indisponible.

➤ **CONTRE-APPEL**

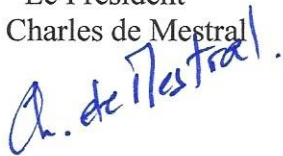
Le **Président** dispense l'assemblée du contre-appel.

➤ **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Clôture de la séance à 22h15.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de Mestral



La Secrétaire
Valérie Zeender

